

Le Bonnet Rouge

DIRECTION & PUBLICITE

Quotidien Républicain du soir

RÉDACTION & ADMINISTRATION

14, rue Drouot (Paris 9^e). — Téléph. : CENTRAL 69-70

142, rue Montmartre (Paris 2^e). — Téléph. : CENTRAL 80-82

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.

Miguel ALMEREYDA

Le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

Les Curés embusqués

On connaît le nombre exact des curés embusqués qui, au lieu de servir sur le front, sont retenus soit à l'arrière dans des formations sanitaires, soit dans les ambulances et les hôpitaux de la métropole au titre de brancardiers ou d'infirmiers. Ils sont 12.580, soit, à quelques unités près, l'effectif d'une division.

Voici donc 12.580 hommes jeunes, intelligents, — et tous célibataires — qui feraient d'excellents combattants et qui sont éloignés de la ligne du feu où ils sont remplacés par des territoriaux beaucoup plus âgés et, pour la plupart, pères de familles.

Le pays entier a protesté contre cette inégalité flagrante. La presse républicaine s'est faite l'écho des doléances du pays et il n'en a pas fallu davantage pour que tous les journaux qui puisent leur inspiration dans la Croix ou l'Action Française soient entrés en campagne, pour démontrer notre atrocité et immoralité sectariste qui veut faire une bouillie de tous ces malheureux prêtres qui défendent le pays les pieds au chaud et le ventre à table.

Après M. Millerand, le général Galliéni a tenté de justifier la présence, loin des tranchées, de tous ces embusqués en soutenant, et voici sa réponse :

« Les ecclésiastiques qui, appartenant à l'un des cultes autrefois reconnus par l'Etat, ont rempli les conditions fixées par les articles 23 et 24 de la loi du 15 juillet 1889 combinées avec celles qui ont été ajoutées par les articles 4 et 39 de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, sont affectés, de droit, aux sections d'infirmiers militaires et doivent y être maintenus en vertu de ces deux lois. »

Il y a lieu de remarquer que la loi du 15 juillet 1889 a été remplacée en 1905 par la loi de deux ans et qu'il y a lieu de ne pas tenir non plus comme quantité négligeable les articles 4 et 39 de la loi du 9 septembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Le ministre l'a du reste reconnu loyalement lui-même.

En réalité, l'article 34 ci-dessus cité ne vise que le transfert des biens de fabriques aux associations culturelles. Il ne nous occupe donc pas en la circonstance.

Il n'en va pas de même avec l'article 39 dont voici le texte :

« Les jeunes gens qui ont obtenu, à titre d'élèves ecclésiastiques, la dispense prévue par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, continueront à en bénéficier conformément à l'article 99 de la loi du 21 mars 1905, à la condition qu'à l'âge de 25 ans ils soient pourvus d'un emploi de ministre du culte rétribué, par une association culturelle. »

Vient ensuite l'article 90 de la loi militaire du 21 mars 1905, ainsi conçu :

« Les jeunes gens qui, avant la mise en vigueur de la présente loi, auront été dispensés conditionnellement du service actif après un an de présence sous les drapeaux, conformément aux articles 23... 24... de la même loi (du 15 juillet 1889), conserveront la situation qui leur est faite par ladite loi au point de vue des obligations du service militaire dans l'armée active. »

Or il n'est pas un prêtre catholique, à l'heure où nous sommes encore qui soit rétribué par une association culturelle. Seuls, en effet, les pasteurs protestants et les rabbins israélites se sont soumis à la loi de séparation.

Ajoutons encore que, dans les deux articles ci-dessus exposés, il n'est question que de la dispense de deux ans à la vie de caserne pour les anciens élèves ecclésiastiques, mais qu'il n'est, par contre, fait aucune mention de leur affectation au service de santé en cas de mobilisation.

M. Millerand, en septembre 1914, affectant tous les ecclésiastiques mobilisables aux sections d'infirmiers, a donc donné un simple croc en jambes à la loi. M. Millerand n'avait qu'un droit qu'il tenait de la loi du 5 août 1914, annulant tous les textes contraires et lui permettant d'employer tous les mobilisables « indistinctement, dans les corps de troupes (active, réserve de l'active, territoriale ou réserve de celle-ci) au fur et à mesure des besoins qui viendront à se produire au cours de la guerre. »

En vertu de cette loi, des cavaliers ont été versés dans l'infanterie, des artilleurs dans le génie et des territoriaux dans l'active. Il n'en est pas autrement pour les élèves ecclésiastiques dont le ministre avait le droit de disposer pour « n'importe quel corps de troupes ou services de l'une ou l'autre armée. »

Intervient maintenant la loi Dalbiez du 17 août 1915. Aux termes de l'article 5, les infirmiers à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, suscepti-

bles d'être versés dans le service armé, doivent être remplacés « par des hommes contractant un engagement volontaire, par des hommes des services auxiliaires ou, à défaut, par des réservistes territoriaux et des territoriaux en commençant par des pères de familles les plus nombreuses. »

Voilà qui est formel. Les 12.580 embusqués jeunes et solides ne sont dans aucun des cas prévus par l'article 5 de la loi Dalbiez. Ils doivent donc être renvoyés sur le front et être remplacés comme il a été spécifié. Tant qu'ils resteront dans les sections d'infirmiers, la loi Dalbiez sera violée.

Non, nous n'avons jamais demandé la mort des curés mobilisés. Nous n'avons jamais voulu réorganiser les bataillons de soupape de Carrier. Nous voulons seulement que les 12.580 curés embusqués rentrent dans le droit commun, et que, suivant la grande et intangible loi de l'égalité, ils soient placés aux mêmes dangers et aux mêmes honneurs ainsi que tous les poilus du même âge qu'eux, car quel est fait un sort différent du leur par le seul fait qu'ils n'ont pas mis sur leurs épaules le froc noir.

Charles BOURG.

La Question des Loyers

Le Sénat défend les propriétaires La Chambre soutient les locataires

La question des loyers inquiète le Parlement. Mais si la Chambre possède des défenseurs des intérêts des locataires, il n'en est pas de même au Sénat. M. de Selves, mandaté par la Commission des Finances, interpelle aujourd'hui le gouvernement sur le maintien du moratorium.

Les sénateurs se mettent à plaindre les propriétaires, ils craignent que la non-perception de leurs loyers les empêcherait de respecter l'union sacrée et ils seraient heureux de voir le gouvernement autoriser les propriétaires à exercer des poursuites contre leurs locataires. Ne faut-il pas que tout le monde vive ?

Mais le gouvernement, conscient de son devoir, soucieux de sauvegarder les intérêts généraux de la nation, répondra à M. de Selves et à ses collègues qu'un projet sera discuté dès le 20 janvier, par le Parlement, qu'à ce moment-là les sénateurs pourront faire connaître leurs préférences. Mais qu'il était préférable de maintenir, en attendant, le moratorium tel qu'il était rédigé, afin d'éviter de créer dans le pays une agitation inutile.

D'ailleurs, les intérêts des locataires, méconnus par le Sénat, seront défendus à la Chambre. M. Pierre Laval ayant prévenu M. Viviani de son intention de l'interpeller sur la question des loyers, il faut espérer que le gouvernement ne se laissera pas influencer par les manifestations des défenseurs des propriétaires et qu'il renouvellera le moratorium pour le terme de janvier.

Il faut espérer également que M. Viviani enverra une circulaire aux juges de paix afin de leur faire respecter.

Billets Rouges

Ah ! les commères ! Les journaux nationalistes et césariens ont raconté que les députés faisaient émission, comme médailleurs, dans les usines de la guerre, tous leurs électeurs influents, qu'ils fussent notaires, chefs d'orchestre ou dentistes.

Les commères ont pris ces mensonges pour la vérité. Et cette odieuse invention, faisant son chemin, est arrivée jusqu'au front. La, quand les « poilus » voyaient partir un de leurs camarades, appelé dans une usine, ils se disaient, paraît-il, entre eux : « Encore un qui est pistonné ! Son député le fait revenir ! »

Le résultat, c'est que le citoyen Albert Thomas, sous-secrétaire d'Etat aux munitions, vient d'être obligé de modifier du tout au tout le recrutement des ouvriers pour les usines de la Guerre.

Autrefois, quand un industriel se mettait à fabriquer des obus, il se disait : « Avant la guerre, j'avais de bons ouvriers : Untel et Untel. Ils ont l'habitude de travailler dans mon usine. Je les connais bien. Je vais les demander. Ensemble nous ferons du bon travail. »

Et il suffisait que l'industriel adressât une demande au ministre pour que ses ouvriers, après enquête, lui soient rendus. Et tout allait bien ainsi.

Maintenant, pour ne pas donner une apparence de raison aux soupçons des soldats trompés par les commères, lectrices des gazettes antiparlementaires, tout est changé. Les patrons ne pourront plus réclamer leurs ouvriers. Ils devront demander tant d'ouvriers, mais sans désigner nominativement ceux qui travaillent chez eux avant la guerre. On leur donnera des ouvriers pris au petit bonheur.

Georges CLAIRET.

Utilisons nos Effectifs Ne les gaspillons pas DE GROSSES ERREURS

Nous ne nous laisserons pas de le répéter. La menace d'être versé dans le service armé est devenue très fréquente dans les dépôts et services d'auxiliaires.

Nous racontions l'autre jour l'histoire de ce malheureux auxiliaire qui, pour avoir eu l'idée de faire exécuter à la presse régimentaire des formulaires qu'il devait faire à la main, fut menacé du service armé. Allez faire comprendre, après ces exemples, si l'est nécessaire, que l'auxiliaire n'est pas embusqué !

Le ministre doit veiller et empêcher que de pareils faits se reproduisent. Il est encore une autre raison pour cela. Un auxiliaire coupable d'une faute de service n'est pas de ce fait devenu physiquement bon pour le service armé.

Ne se tenir aucun compte de cette raison est l'œuvre tout à fait néfaste au point de vue de la valeur des effectifs combattants. Les chefs qui ont à leur disposition des troupes sur lesquelles ils doivent entièrement compter au moment décisif ne peuvent être trompés sur la valeur de ces troupes.

Même en petit nombre, pour qui connaît ce qu'a de dangereux la défaillance au moment de l'effort, des non-valeurs ne peuvent être introduites dans des unités fortes, même sous prétexte de punition.

Les mesures prises, dernièrement, dans ce sens, doivent donc être rapportées au plus tôt.

En prenant cette mesure, le ministre de la Guerre fera comprendre à certains chefs, par trop zélés, qu'il ne leur est point permis d'affaiblir nos effectifs de combat.

A. Bontemps.

LA GUERRE COMMUNIQUÉ OFFICIEL

TROIS HEURES
Aucun événement important à signaler au cours de la nuit.

Dans les Vosges, l'attaque menée hier par nos troupes nous a permis d'élargir sensiblement nos positions sur les pentes Est de l'Hartmannswillerkopf. Le nombre des Allemands faits prisonniers est actuellement de douze cents dont vingt et un officiers. Ils appartiennent à six régiments différents.

En Grèce

GRECS ET BULGARES AUX PRISES
Le gouvernement d'Athènes a officiellement annoncé qu'une rencontre avait eu lieu entre Grecs et Bulgares sur le territoire albanais et que des deux côtés il y avait des blessés, mais pas de tués. Suivant d'autres sources, on annonce qu'il y a eu un engagement en territoire grec à Koritza à la suite d'une surprise par les Bulgares.

Athènes, lundi. — (Transmission retardée). — On annonce qu'un détachement bulgare, venu de Monastir s'est avancé en territoire grec, dans la direction de Koritza. Au cours d'une rencontre que la garnison a eue avec les Bulgares, les Grecs ont eu 20 blessés.

Koritza se trouve au Sud-Ouest de Monastir, en Albanie. L'engagement en question doit avoir eu lieu entre Grecs et Bulgares, près de Koritza, indiquant que les Bulgares ont été aidés par les Albanais, dans leur attaque déloyale.

Le commandant bulgare a exprimé ses regrets au commandant de la troupe grecque.

LES JUIFS ET LES ELECTIONS GRECQUES
Des Israélites de Paris sont allés en Grèce pour inviter leurs coreligionnaires à prendre part pour les Alliés.

COMMUNIQUÉ BRITANNIQUE
Londres, 22 décembre. — Dépeche particulière de l'information. — Voici le communiqué du général Douglas Haig, en date du 21 décembre, 9 heures du soir :

La nuit dernière, des engagements à coups de grenades se sont produits aux environs des carrières au nord de Loos et l'ennemi s'est livré à un feu de mousqueterie intense en face d'Armentières où il nous dispute plusieurs cratères causés par nos mines.

Il a aussi bombardé violemment nos lignes au nord de Loos et tué nombreux d'Ypres. Nous avons exécuté un feu de représailles.

Aujourd'hui, l'artillerie ennemie s'est également montrée active aux mêmes endroits. La note a répondu efficacement.

L'ennemi a fait deux tentatives énergiques pour occuper des cratères en face d'Armentières, en soutenant ses attaques par des tir de barrage de son artillerie.

Après un combat acharné à coups de grenades, les deux attaques ont été repoussées. Les troupes ennemies se sont beaucoup exposées et ont subi de lourdes pertes.

Sur Mer

VAPEUR ALLEMAND COULÉ
Athènes, 20 décembre. — Un sous-marin britannique a coulé le vapeur allemand Leroy et d'autres barques dans la mer de Marmara.

Le Leroy jaugeait 2.770 tonnes et appartenait à la Compagnie allemande du Levant, à Hambourg.

LES MUFFLES

La Façon de donner...

Quelque patience que l'on ait, il est des moments où l'on a le droit de se fâcher. Il y a eu trop de belles choses, en France, depuis seize mois, — une folle débauche d'héroïsme, de dévouement, de renouveau, — pour qu'on permette à quelques mufles de semer de la rancœur, de la colère, du doute...

Mais nous avons souvent ici, parlé des allocations. Les lecteurs fidèles n'ont pas perdu le souvenir des démarches multipliées que fit notre directeur auprès de M. Malvy pour obtenir que les préfets et les maires aient l'ordre de ne pas laisser une détresse sans secours, de ne jamais marchandant l'aide fraternelle de la République.

Nous n'avons eu, depuis, que des éloges à faire, ce dont il convient de féliciter l'actif ministre de l'Intérieur.

Mais le tout n'est pas de donner : il faut encore savoir donner. Apaiser la faim, c'est bien ; quand ce résultat n'est obtenu qu'en irritant l'âme, le prix du pain qu'on donne ainsi est trop élevé.

Souvent déjà, plusieurs de nos confrères, et nous-mêmes, nous nous sommes attachés à dénoncer la parfaite incompréhension de certains fonctionnaires auxquel la guerre n'a rien appris.

Un incident pénible nous oblige à y revenir.

Un premier arrondissement, on a une singulière façon de rendre les hommages dus aux femmes et aux mères des héros d'Artois, de Champagne, de la Marne et de cent autres lieux dont les noms sonnent maintenant dans des fanfares.

Pour ces Françaises, on n'a pas trouvé un abri. Quand a lieu le paiement des allocations, on les laisse dans la rue, gênées de se sentir presque comme des mendiantes, sous les regards des passants. Il pleut, il fait froid, qu'importe ? Messieurs les fonctionnaires ont du feu dans leurs bureaux !

Elles entrent par paquets, sous la surveillance d'agents qui ne sont d'ailleurs pas les derniers à s'indigner du méfier qu'on leur fait faire là.

Enlève la fourmée ! crie quelqu'un du bureau.

Elles bousculées, poussées, entassées, ces femmes peuvent enfin toucher, des mains d'un fonctionnaire discourtois, les quelques pièces qui doivent leur permettre d'attendre encore, et d'espérer.

Ce mois-ci, il y a, dans ce petit trésor, quelque chose pour le Noël du soldat. C'est de la joie dans la tranchée, du pain dans la chambrée... Comme ce serait bon que la visite serait joyeuse, si l'on savait donner cela gentiment !

défenseurs, que nous pouvions nous adresser à eux.

« Nous ne demandons pas qu'on punisse ceux qui nous traitent si mal. Non : nous voulons seulement qu'on leur demande de se rappeler que nous avons bien assez de peine déjà, et qu'il ne faut pas qu'ils nous en fassent davantage... »

Nous avons promis, un peu émus, fiers aussi que ce journal ait choisis par ces femmes comme un ami sûr, un confident fidèle.

Mais Mme B. nous a dit encore : — Après l'incident, je me souviens d'avoir crié à un soldat permissionnaire : « Ne leur, à-bas, comment on traite leurs femmes ! » Je le regrette : on ne doit pas dire cela. Il ne faut pas qu'ils sachent, n'est-ce pas ? »

Il ne faut pas qu'ils sachent, peut-être. Mais il faut que d'autres sachent. Il faut que les préfets et les ministres responsables soient renseignés.

Qu'ils appellent Malvy ou Ribot, que chacun, dans son département, fasse des exemples, s'il est nécessaire.

En temps de paix, la mufferie est une preuve d'imbécillité : en temps de guerre, c'est un scandale. Il importe qu'on y mette fin, une fois pour toutes.

J. G.

Pour les petits Serbes

La commission des Affaires extérieures de la Chambre, sur l'initiative de M. Honorat, s'est occupée des jeunes Serbes arrachés à leur patrie. Le ministre de l'Instruction publique a tenu à s'associer à cette généreuse pensée. Il a offert à la Serbie de recevoir dans les lycées et écoles ceux de ses enfants qu'il serait possible d'envoyer en France.

Afin d'établir de l'entente établie entre le président du Conseil, le ministre de l'Instruction publique, MM. Georges Leygues et Honorat, et M. Vesnich, ministre de Serbie, le Comité universitaire de la jeunesse serbe s'est constitué, sous la présidence de M. Lkard.

Afin d'adresser à cette œuvre la jeunesse de nos lycées et de procurer au comité les ressources nécessaires, M. Lkard vient d'adresser un appel aux élèves de tous les lycées de la Seine.

Les socialistes allemands veulent la paix

Turin. (D'un correspondant particulier du Bonnet Rouge). — Il faut croire que le Parti socialiste allemand est débordé par ses adhérents, plus pacifistes que la direction du Parti. Voici, en effet, ce que vient de publier la Stampa.

« La direction du Parti socialiste allemand a envoyé à ses différentes organisations une circulaire dont la Vossische Zeitung publie les passages suivants :

« Aux représentants du Parti socialiste d'Allemagne, nous rappelons que : « 1. Le Parti socialiste allemand est par faitement d'accord pour vouloir la paix. « 2. La direction du Parti socialiste allemand a toujours fait tout ce que ses forces lui permettaient de faire pour obtenir une paix rapide. « 3. La direction du Parti ne croit pas à une paix sociale, trouvant une utile réponse à l'étranger. »

La circulaire dit ensuite que, malgré la non-participation du Parti à la conférence de Zimmerwald, « pour laquelle le Parti socialiste allemand a, du reste, dérogé sa responsabilité, ce n'est pas une minorité qui a fait défaut. »

« Les socialistes allemands qui ne sont favorables à l'impasse de la guerre, en d'autres termes, le Parti socialiste allemand tient à faire savoir à ses adhérents qu'il est tout entier pour la paix, et que, s'il n'a pas pris part aux travaux de Zimmerwald, c'est qu'il les croyait vains, mais ce n'était pas faute de vouloir la paix. »

« Le Parti socialiste allemand est passionné de la paix, il appelle aux armes, pour le salut de nos libertés, la classe ouvrière, sachant avec quel élan elle répondit à son appel des milliers et des milliers de nos soldats tombés au champ de gloire. Chaque jour, par la parole et par la plume, il soutient les courageux, proclamant la nécessité de poursuivre la guerre tant que ne serait pas redonné à nos militaires exécutés, responsables de tant de crimes. »

Après M. Deslandres, M. Paris retrace la longue et superbe carrière d'Edouard Vaillant, en ces termes :

Obsèques de Vaillant

Sous un ciel morne et bas, la pluie tombe fine et serrée, une pluie froide qui cingle les visages. Les pieds dans la boue, une foule qu'on peut évaluer à plus de six mille personnes attend stoïquement, sans un éclat de voix, sans un murmure, l'instant où se formera le cortège.

Seuls, de très rares privilégiés ont pu franchir les grilles de la villa de Bel-Air, trop étroite même pour les personnages officiels.

Arrivent successivement le préfet de la Seine et le préfet de police, les membres du bureau de la Chambre conduits par M. Renoult, tous les députés et sénateurs socialistes, une délégation du Conseil municipal conduite par M. Deslandres, vice-président, et du Conseil général, en tête M. Paris, président, M. Louis Martin, sénateur.

Les présidents de la République, du Conseil, de la Chambre et du Sénat sont représentés.

Les honneurs militaires sont rendus par un bataillon du 237^e de ligne, avec drapeau et musique, les par le régiment de fusiliers marins de la Chambre, dix députés.

Le cercueil, devant la maison mortuaire, disparaît sous un monceau de couronnes d'immortelles rouges envoyées par les groupes des partis ouvriers de tous les pays. On remarque particulièrement les couronnes du Parti ouvrier belge et du Parti social-démocrate russe.

Avant la levée du corps, la musique militaire joue la Marche funèbre de Chopin. Au moment où le cercueil est placé sur le corbillard, les tambours et clairons sonnent aux champs.

Derrrière un corbillard de dernière classe, que précède le char chargé de couronnes, le fils de Vaillant, en tenue de campagne et le casque en tête, le petit-fils et à côté d'eux le commandant Gérard, un ami personnel de la famille. Mme Vaillant prend place dans une des quatre voitures de deuil.

Les drapeaux tricolores de la Fédération, puis tous les étendards rouges cravatés de crêpe de toutes les sections.

Un important service d'ordre, qui n'a pas eu du reste à intervenir au quel que ce soit, car, décidément, en temps de guerre, il n'y a pas de gens plus disciplinés que les révolutionnaires.

Le long cortège se met en route à 10 heures et quart et se dirige vers la gare d'Austerlitz, d'où le corps sera dirigé sur Vierzon.

Sous le hall, des discours ont été prononcés par MM. Paris, président du Conseil général, Deslandres, vice-président du Conseil municipal, Jouhaux, au nom de la C. G. T. ; Dejeante, au nom des organisations du Vingtisme ; Dubreuil, du Parti ouvrier ; Grossier, pour le groupe socialiste au Parlement, et Albert Thomas, au nom du gouvernement et de la Fédération de la Seine.

M. Deslandres a fait de Vaillant ce portrait à citer :

« Ce probe et désintéressé citoyen, pour qui la République était une croyance, un passion de la France, d'une France qu'il voulait pacifique, juste, humaine, libérée, la guerre lui faisait horreur et c'est pourquoi il fit tant de fois entendre de généreuses colères quand il lui parut en péril l'idéal, pour lequel pendant un demi-siècle de luttes, il avait donné le meilleur de lui-même. »

Lorsque s'éleva son beau rêve d'universelle fraternité, à l'heure où fut consommé par les barbares l'exterminable forfait, il vit clairement devoir et fermement l'enseignement à tous. Apôtre passionné de la paix, il appela aux armes, pour le salut de nos libertés, la classe ouvrière, sachant avec quel élan elle répondit à son appel des milliers et des milliers de nos soldats tombés au champ de gloire. Chaque jour, par la parole et par la plume, il soutient les courageux, proclamant la nécessité de poursuivre la guerre tant que ne serait pas redonné à nos militaires exécutés, responsables de tant de crimes. »

Après M. Deslandres, M. Paris retrace la longue et superbe carrière d'Edouard Vaillant, en ces termes :

« Au cours de ces dix années, son œuvre fut considérable, tant au Conseil municipal de Paris, qu'au Conseil général de la Seine. Membre du législateur et ami Deslandres nous a rappelés les principaux travaux dont il fut l'auteur au sein de l'Assemblée communale. Les archives de la trace de son activité féconde. Il fut d'abord membre de la troisième commission et appliqua à l'étude des questions d'assistance ses hautes connaissances médicales et ses précieuses qualités de cœur. Il passa ensuite à la première commission qui avait, à ce moment, dans ses attributions, l'entretien des prisons. Il fut chargé pendant plusieurs années du rapport biennal sur les établissements pénitentiaires. Profondément instruit en homme de science qu'il était, que le criminel est toujours un malheureux égaré par la misère ou un malade dont l'état demande des soins, il s'est toujours efforcé d'obtenir que les prisons fussent considérées comme des maisons de réforme et d'amendement, dans lesquelles le médecin doit avoir une plus grande place que le geôlier. Sans doute, le triomphe de cette thèse se heurtait à trop de préjugés pour qu'il put la faire appliquer complètement. Il n'en réussit pas moins, grâce à cette obstination tranquille qui était l'une des marques de son caractère, à obtenir dans cette voie d'utiles et notables améliorations. »

« L'orateur termine par cette magnifique péroraison :

« Vaillant unissait en lui l'amour de la France, de la République et du Socialisme. Et, parce qu'il voulait une République plus belle et plus juste, parce qu'il voulait une France plus digne de l'amour de tous ses enfants, il a donné toute sa vie à la grande cause du Socialisme. Comme ses amis et ses maîtres, Blagny l'Enfermé et Félix Eyraud, dont il était le complice, il a consacré à l'émancipation des travailleurs toute sa vie de lutte. »

« Il disparaît aujourd'hui dans sans avoir vu achever sa tâche, mais après avoir apporté sa pierre à l'édifice de justice que construisent les générations qui se succèdent. Il est ainsi assuré la plus certaine des survivances, celle qui prolonge la personnalité disparue dans ses actions et dans ses œuvres et qui lui fait revivre dans le cœur de ceux qu'il a servis et qu'il a aimés. »

« Le prolétariat gardera son souvenir fidèle. Hériter de son labeur désintéressé, il achèvera l'œuvre commencée en réalisant le grand idéal dont l'homme que nous pleurons aujourd'hui fut l'une des incarnations les plus hautes. »

CH. B.

Fanny Olar.

